



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉES DU CONSEIL DU 4 JUILLET ET 15 AOÛT 2022

Il est par les présentes donné que, tel que prévu aux articles 145.1 du Code Municipal, la municipalité peut modifier le lieu habituel d'une séance ordinaire par résolution municipale.

De ce fait, conséquemment aux installations du camp de jour dans la salle municipale, la municipalité de Mandeville tiendra les assemblées ordinaires du conseil du 4 juillet 2022 et 15 août 2022 à 19 h 30 à l'église située au 270, rue Desjardins.

À la suite de la séance, le procès-verbal sera publié le plus tôt possible sur le site internet de la municipalité.

Donné à Mandeville ce 3 juin 2022

Valérie Ménard
Directrice générale et
greffière-trésorière adjointe